L'évaluation initiale et la première séance

Ce que l'OPAO demande de la première rencontre (compétence 4.1, consentement, honoraires), comment évaluer et fixer les buts (4.4, 4.5), quand ne pas aller de l'avant, ce qui va au dossier, et le conseil de l'OPAO sur le moment visé.

Outil d'étude, et non un avis juridique. Dernière vérification auprès des sources officielles citées au bas de la page : le 11 novembre 2026.

1 À l'examen (selon l'OPAO)

- Le modèle de test de l'OPAO : faire une évaluation initiale et établir une relation de travail représentent chacun **au moins 10 à 15 %** de l'évaluation.
- Le **conseil 3** de l'OPAO : quand une question porte sur un moment précis, par exemple la présente séance ou la suivante, sélectionnez uniquement les réponses qui se rapportent à ce moment.

2 Orienter le client (4.1)

- **4.1** : votre formation, votre qualification et votre rôle, et ce qui le distingue des autres professionnels; les responsabilités de chacun; les avantages et les inconvénients de la psychothérapie; la vie privée, la confidentialité et ses limites légales; vos règles et politiques; les questions du client; le consentement éclairé, conformément à la loi.
- Le consentement seulement une fois que le client comprend le processus, les avantages et les risques possibles, les autres options et ce que signifie ne pas poursuivre (**3.2.3**).
- Votre barème d'honoraires, avant de fournir des services (**6.1.1**), y compris les frais d'annulation tardive ou de rendez-vous manqué (6.1.4).

3 Évaluer (4.4, 4.5)

- **Dans ses mots** : ce qui l'amène maintenant, ce qu'il espère et ce qui l'a déjà aidé.
- **Les risques** selon le cas : pour soi, venant d'autrui ou envers autrui, et médicaux (4.4a).
- **Forces**, vulnérabilités, résilience et ressources, et son contexte (4.5b, 4.2c).
- **Formulez** une évaluation, puis élaborez avec le client des buts et objectifs et une orientation pour la thérapie (4.5g à 4.5i).

4 Quand ne pas aller de l'avant

- Déterminez quand la thérapie est contre-indiquée (**1.2c**), par exemple quand la sécurité ou un problème médical non pris en charge doit passer d'abord.
- N'offrez que ce qui relève de votre compétence (**2.1.2**).
- Orientez quand un traitement spécialisé pourrait aider le client, dans un délai raisonnable (**4.6b**, 4.6c).

5 Avant que le client parte

- ☐ Consentement discuté et consigné, avec la date et la manière dont il a été donné (3.2.6).
- ☐ Limites de la confidentialité expliquées.
- ☐ Risques abordés, et un plan au besoin.
- ☐ Honoraires, annulations et façon de vous joindre entre les séances.
- ☐ Prochaines étapes convenues ensemble.

6 Ce qui va au dossier (5.1)

- **Profil du client** : nom, adresse, numéros de téléphone, date de naissance, mandataire spécial s'il y a lieu, et qui l'a orienté et pourquoi, ou qu'il est venu de lui-même.
- **Évaluation** : méthodes, résultats, conclusions et formulation du problème.
- **Plan de thérapie** : la direction que prendra la thérapie et les consentements du client.

Orienter, demander, évaluer, convenir : la première séance pose le consentement et le travail qui suit.

Sources officielles : OPAO, Profil des compétences (4.1, 4.4, 4.5) et OPAO, norme 3.2 : Consentement et OPAO, Manuel de ressources pour l'examen. Condensé de Processus thérapeutique et Relation client-thérapeute. Outil d'étude indépendant, pas un avis juridique, sans lien avec l'OPAO ni avec COMPASS.